



Conseil Syndical du 1^{er} février 2023

3A) Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

PRÉAMBULE

En janvier 2022, nous espérions avoir une année à nouveau « normale ». Lors de notre premier Conseil Syndical, les cours des matières premières avaient retrouvé des couleurs et nous étions raisonnablement optimistes.

Néanmoins avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et les coûts d'énergie qui commençaient à exploser, nous avons élaboré en mars un budget que nous pensions prudent. Force est de constater que nous n'avons pas tout prévu.

La revente des matériaux n'a pas donné autant de recettes qu'espéré, les cours ayant de nouveau baissé au courant de l'année. A contrario, les matières premières nécessaires aux bacs et aux sacs ainsi que le coût de l'énergie ont nettement augmenté entraînant des difficultés d'approvisionnement.

Le syndicat a également connu pas mal d'évolution du personnel sur 2022 : la mutation de Muriel suivie de l'arrivée de Stéphanie, une équipe enfin complète de 4 ADT durant 3-4 mois puis le départ de Nicolas Gasser en août (il était présent depuis 18 mois) et la fin des contrats des autres ADT fin octobre et mi-novembre. La fin du mécanisme des contrats aidés nous a conduit à créer un poste plus pérenne pourvu par Marion Dhé depuis le début de l'année mais nous devons encore réfléchir sous quelle forme nous voulons compléter notre brigade d'ambassadeurs. Ces ambassadeurs sont essentiels pour rappeler les gestes de tri et contrer l'augmentation du volume de nos poubelles que nous avons constatée en 2020 et 2021 et qui s'est au moins stabilisée en 2022.

Toujours au niveau personnel, nous reprenons cette année la facturation, la comptabilité et les ressources humaines qui étaient jusqu'à présent gérées par la CCTC. Les recrutements sont en cours et nous travaillons avec le SM4 sur la répartition des heures concernant la comptabilité et les ressources humaines. Suite à ces échanges et aux entretiens de recrutement, il semble plus intéressant de prendre un poste à temps plein.

Au niveau travaux, la construction de la déchèterie arrive enfin à son terme. Mais nous allons devoir intégrer les coûts d'exploitation qui augmentent également avec la multiplication des filières à gérer. Ces nouvelles filières nous imposent également une restructuration de la déchèterie d'Aspach-Michelbach. Certains travaux urgents ont déjà été engagés mais le nouveau terrain va nous permettre d'optimiser la circulation des différents flux.

Au niveau du siège, l'aménagement des nouveaux bureaux est en cours et devrait permettre d'accueillir nos nouveaux salariés d'ici avril-mai.

Par ailleurs, nous poursuivons les projets déjà engagés dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME : mise en œuvre d'abris-bacs pour la collecte des biodéchets dans les quartiers de Cernay et de Thann, mise en place de composteur dans les petits collectifs.

Enfin, nous réfléchissons également à la mise en place de points de regroupement pour la collecte afin d'éviter les marches arrières dans les impasses.

* * * * *

I - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2023, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. DEPENSES de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - salarié(e)s
 - frais généraux (assurances, téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
 - aux acquisitions de logiciels et maintenance (logiciel de gestion des usagers et facturation : 24 000€ ; logiciel de comptabilité et RH : 20 000€).
- aux contrats de prestations de services :
 - collecte du verre
 - collecte et tri des emballages
 - collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Le gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur et le remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach) représenteront des charges plus réduites cette année, du fait de la reprise des compétences en interne.

Les trois derniers exercices avec une projection 2023 sont détaillés ci-après :

Compte	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022	Projection 2023*
Charges de personnel (012)	328 743 €	331 635 €	375 450 €	375 000 €
Frais généraux (011 hors 611)	338 770 €	338 936 €	487 450 €	490 000 €
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 741 066 €	3 786 362 €	4 036 000 €	4 100 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 134 892 €	1 228 554 €	1 275 000 €	1 360 000 €

**estimations – à consolider pour le budget*

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

1.1 Déchèteries

Les tonnages restent élevés en 2022, à environ 9 000 Tonnes, les coûts ont augmenté du fait d'une augmentation générale des prix. Néanmoins, l'arrêt de l'enfouissement va permettre de contenir les hausses, du fait d'une augmentation moindre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Celle-ci poursuit sa trajectoire de hausse prévue jusqu'en 2025, avec pour 2023, une hausse de 2€/T incinérée, soit une estimation de 15 000€ supplémentaires.

D'autre part, l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Willer sur Thur va, peut-être, outre un report des apports de celle d'Aspach-Michelbach, générer des apports supplémentaires. Le coût de gestion de la déchèterie de Willer sur Thur va également augmenter du fait de l'extension aux nouvelles filières et des horaires plus étendus d'accueil du public.

1.2 Collectes

L'ensemble des contrats de collecte sont indexés avec une actualisation trimestrielle sur les indices de la main d'œuvre, de réparation des machines, du gazole, de l'électricité et de fabrication des machines. Ces indices ont augmenté de façon importante en 2022 (pour exemple celui du Gazole passe de 132 en janvier 2022 à 181 en janvier 2023).

Pour la main d'œuvre, l'indice est passé de 112 à 121.

Enfin, pour la collecte du verre : hausse à prévoir en raison des indices cités précédemment.

1.3 Tri des emballages

La prestation de tri devrait connaître la même tendance en raison de la révision des prix.

1.4 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts

Ces coûts de traitement, ainsi que la cotisation versée au SM4 devraient poursuivre leur augmentation en 2023 pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Les augmentations sont les suivantes :

- +3€/T biodéchets traités (soit +5%),
 - +21€/T d'OMR traités (y compris transfert) (soit +10%).
- Soit une augmentation de ces postes, à environ 100 000 €.

1.5 Autres postes de dépenses

Sacs de tri et compostables : en dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des **sacs de tri et compostables** :

- les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC (quantités distribuées en hausse du fait des variations démographiques) ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés, ce qui permet de bénéficier d'une TVA de 5,5% sur ce poste spécifiquement,
- les sacs compostables devraient coûter environ 75 000 € TTC, pour une contenance de 8 litres adaptée aux bioseaux ventilés.

Admissions en non-valeur : depuis 2019, la Communauté de Communes de Thann-Cernay les refacture, conformément à la convention. Elles ont augmenté passant de 87 000 € en 2021 à 110 000 € en 2022.

Actions de communication :

- Animations par la chargée de mission et les ambassadeurs du tri : centres socio-culturels Agora de Cernay et de Thann, périscolaires, établissements scolaires, structures de l'ESS ...,
- Participation aux animations lors de la Semaine Européenne de réduction des déchets et au Salon de la Récupération,
- Organisation d'évènements ou manifestations à la déchèterie, poursuite des opérations de « zone de gratuité »,
- Formation des usagers sur des thématiques comme le gaspillage alimentaire, le jardinage (réseau d'éco-jardiniers avec le SM4),
- Prêts de matériel et accompagnement des associations dans le cadre de leurs manifestations et des établissements scolaires au tri et réduction des déchets,
- Démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (actions mises en place dans les mairies et la CCTC). Mise en œuvre d'une charte d'éco-exemplarité avec le SM4 et toutes les communes et collectivités volontaires,
- Manifestation lors de l'inauguration de la déchèterie de Willer sur Thur.

Propositions d'actions à maintenir ou développer :

- Poursuite de la politique « gestions des déchets » dans l'habitat vertical : accompagnement des usagers à l'utilisation des conteneurs enterrés, à la gestion différenciée des biodéchets, initiation au compostage collectif,
- Réflexion sur une collecte en points de regroupements,
- Continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri et de la prévention : communication de proximité, animations...,
- Dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets,
- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie (nouvelles REP, palettes...),
- Participation à l'opération Elsassputz : prise en charge de la collecte des sacs de déchets et du déjantage des pneus,
- Collecte de pneus ponctuelle.

2. RECETTES de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- La contribution des communautés de communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes,
- CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers et journaux-magazines : le tonnage des emballages ménagers ayant diminué, les recettes devraient être inférieures à celles des exercices précédents, estimation d'environ 830 000 €,
- Le soutien d'OCAD3E (déchets électriques et électroniques) est en baisse, suite à la diminution du tonnage réceptionné en déchèterie : 20 000 €,

- Revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : à part le verre dont l'apport est en constante augmentation, les recettes devraient stagner pour la revente de matériaux. En effet, les prix de reprise ont fortement baissé sur le 2^{ème} semestre 2022 et il n'est pas attendu d'embellie de ce côté. La recette est estimée à environ 200 000 €,
- Régie de recettes déchèteries : environ 15 000 €,
- L'ADEME dans le cadre de l'Appel à projets « Tri à la source des biodéchets ».

Compte	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Projections 2023*
CITEO + Eco-Mobilier + Ademe (7478)	1 311 575 €	875 027 €	904 000 €	900 000 €
Revente matière et autres soutiens (7078 + 70878)	157 000 €	234 068 €	306 000 €	235 000 €
Contribution des CC (74751)	4 360 402 €	4 237 900 €	4 383 392 €	4 790 736 €

*estimations – à consolider pour le budget

3. DEPENSES d'investissement

En 2023, les investissements devraient porter sur les points suivants :

- L'achat de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80l vers les 60l (40 000 € HT),
- Le solde des travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur (400 000 € HT),
- Les travaux d'aménagement intérieur (bureaux supplémentaires et réaménagement du rez de chaussée – 120 000 € HT) et extérieur (espaces verts – 20 000 € HT),
- L'engagement de travaux de rénovation de la déchèterie d'Aspach-Michelbach et de mise en place de filières supplémentaires (60 000 € HT),
- Des acquisitions de matériel dans le cadre de l'AAP de l'ADEME (achat de conteneurs enterrés et d'abris bacs de composteurs individuels : 25 000 € ; gestion différenciée des espaces verts et des déchets verts : 8 000 € ; lutte contre le gaspillage alimentaire : 17 000€).

4. RECETTES d'investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA)
- Des subventions demandées auprès de l'ADEME, la Région Grand Est et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

A noter que pour la construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur, diverses subventions ont été attribuées au SMTC : DETR (154 800 €), Région Grand Est (100 000 €) et Agence de l'Eau Rhin Meuse (27 000 €).

L'exercice 2021 s'est soldée par un résultat positif en fonctionnement de 900 000€ et en investissement de 380 000€. Pour l'année 2022, le résultat provisoire fait apparaître un solde positif de 750 000€ en section de fonctionnement et de 418 000€ en section d'investissement. La capacité d'investissement du SMTC s'est réduite par rapport à 2021.

Au vu des prévisions budgétaires 2023, une réévaluation de la contribution par habitant à 114 € a été actée, soit une hausse de 9€ par habitant afin de tenir compte à la fois des augmentations générales (taxes, coûts de traitement...) et des pertes de recettes.

III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucun programme n'a été proposé en 2022.

Néanmoins, plusieurs projets continuent d'être à l'étude ou d'évoluer comme, la mise en place de solutions de points de regroupement (conteneurs enterrés, aériens) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses ou encore l'acquisition de conteneurs pour la collecte du verre.

V - STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- Deux emprunts **soldés** en 2019 pour les travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach et le rachat du parc de bacs des ex. CC du Pays de Thann et de Cernay et Environs,
- 2016 : un emprunt pour les conteneurs enterrés (Mines, Cernay) pour une durée de 5 ans, **soldé** en 2021,
- 2017 : un emprunt de 60 000 € pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés (Pasteur et Ancien Stade, Thann) pour une durée de 6 ans,
- 2019 (pour début de remboursement 2020) : un emprunt de 220 000 € sur 10 ans (achat du terrain de Willer-sur-Thur, conteneurs enterrés du quartier Bel Air, travaux) et un emprunt de 900 000 € sur 18 ans (bureaux et stock SMTC et travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur).
- 2021 : un emprunt de 120 000€ sur 10 ans souscrit pour divers travaux (bureaux et réaménagement de la déchèterie de Aspach-Michelbach).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de 1 045 562,55 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2025 :

Emprunts	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Déchèterie</i>	8 270 €						
<i>Bacs OM</i>	14 320 €						
Conteneurs enterrés	12 297 €	12 297 €	12 297 €				
Verre, bioseaux, ...	11 130 €	11 046 €	10 965 €	10 884 €			
Conteneurs enterrés Bel-Air, Terrain Willer		17 167 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €
Achat locaux / Construction Willer		43 485 €	57 341 €	56 906 €	56 471 €	56 035 €	55 600 €
Travaux siège / réaménagement déchèterie A-M				8 838 €	12 881 €	12 881 €	12 881 €
Capital + intérêts	46 017 €	83 995 €	103 080 €	99 105 €	100 667 €	91 393 €	90 958 €
<i>dont intérêts</i>	744 €	7 132 €	8 395 €	7 687 €	9 237 €	7 966 €	7 277 €

V - Gestion des ressources humaines

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

Personnel	2019	2020	2021	2022
Titulaires	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 technicien	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	1 adjoint technique	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques
Contractuels	1 technicien	1 technicien	/	4 CEC
	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 contrat de projet
	4 CEC	4 CEC	2 CEC	

Le recrutement de nouveaux ambassadeurs s'appuyait sur des contrats CEC (Contrat Emploi Compétences) avec une aide financière de l'Etat de 65 %. L'Etat a mis fin à ce dispositif. Aussi, la décision a été prise de créer un poste permanent d'adjoint technique pour les ambassadeurs du tri et de recourir à des contrats courts ou des services civiques ou tout autre dispositif nouveau pour créer une équipe d'ambassadeurs de tri permanente et à géométrie variable. Le barème F (2018-2022) de CITEO contribuera à hauteur de 4 000 € par an et par ETP.

D'autre part, suite à la reprise en interne des compétences en matière de comptabilité, de ressources humaines et de facturation, deux postes permanents ont été créés. S'ajoutent à ces paramètres, divers ajustements comme la hausse du SMIC. Les dépenses liées au personnel seront ainsi en hausse en 2023.

Les dépenses liées au personnel :	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Projections 2023*
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	177 187 €	165 268€	189 700 €	230 000 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	7 828 €	7 336 €	8 900 €	9 000 €

**estimations – à consolider pour le budget*

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 x 35/52^e du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- gestion des ressources humaines (1 mi-temps rédacteur),
- budget et comptabilité (5/52^e adjoint administratif),
- administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (5/52^e rédacteur),
- gestion des contentieux : 1/52^e adjoint administratif.

Il sera mis fin à cette convention en 2023.

* * * * *

CONCLUSION

L'année 2023 verra la concrétisation d'investissements importants avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Willer sur Thur et l'agrandissement des locaux du siège d'Aspach-Michelbach. De premiers engagements de réorganisation de la déchèterie d'Aspach-Michelbach pour accueillir de nouvelles filières.

Du point de vue de l'effectif, l'équipe du SMTC s'étoffera avec une prise de compétence en interne pour améliorer la lisibilité du service auprès des usagers.

Le contexte budgétaire se détériore avec une forte hausse du coût de l'énergie et des matériaux qui impactent le coût des prestations de collecte et de traitement. Si la création de nouvelles filières signifie une meilleure valorisation des déchets, l'impact financier de leur implantation n'est pas entièrement compensé par les soutiens des éco-organismes. Les subventions, elles même, ne suivent pas l'inflation. Aussi, les marges financières du SMTC s'amenuisent.

Enfin, au vu des caractérisations réalisées, il faut constater qu'un effort reste à faire sur le geste de tri. La communication et l'accompagnement des usagers doivent rester des priorités dans nos actions.

